

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de QUINCEY 70000**

-----  
*Nombre de conseillers*  
en exercice : 15  
présents : 12  
votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-cinq du mois de février à dix-huit heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13 février 2025, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

**Etaient présents :**

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, Mme Séverine CHARLOT, M. Pierre ARTAUX, M. Gilles GARDIENNET, M. Romain MUNIER, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Annie BAUMLIN, Mme Caroline DORMOY, Mme Estelle TURAN, Mme Fabienne LEMOINE.

**Absent excusé :** /

**Ont donné pouvoir :** - M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE  
- Mme Estelle TURAN à Mme Séverine CHARLOT  
- Mme Caroline DORMOY à Mme Annie BAUMLIN

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

**OUVERTURE DE SEANCE**

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

Monsieur le Maire propose de retirer une délibération à l'ordre du jour concernant :  
- ONF – Projet d'aménagement de la forêt communale 2026-2045,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent de retirer une délibération à l'ordre du jour.

**DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE FONDANTS ROUTIERS**

02/2025

CONSIDÉRANT que dans le cadre du dispositif viabilité hivernal, les agents communaux sont amenés à s'approvisionner ponctuellement en fondants routiers auprès des services départementaux afin de garantir l'accessibilité et la sécurité routière de la voirie communale et que cette mise à disposition fait l'objet d'une facturation par les services du Département.

CONSIDÉRANT que le Département de Haute-Saône souhaite formaliser cette mise à disposition de fondants routiers par le biais d'une convention pour une durée de 4 mois du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2025, stipulant les modalités financières et techniques relatives à cette éventuelle mise à disposition.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité d'activité et de déplacements en période hivernale, Le Maire propose de conventionner avec le Département de Haute-Saône pour la mise à disposition de fondants routiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire ou son délégué à signer la convention cadre de mise à disposition de fondants routiers du Département de Haute-Saône, ainsi que les documents y afférents,
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à l'approvisionnement de fondants routiers auprès des services départementaux, seront autorisées après avoir été prévues au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Affiché le **26 février 2025**

Pour copie conforme :  
La Secrétaire de Séance

  
Véronique BATISSE

En Mairie, le **26 février 2025**  
Le Maire,

Bruno BIDOYEN,

